



Commune de ROUMOULES
Procès-verbal
du Conseil Municipal du 29 novembre 2023

Convocation et affichage 23 novembre 2023

Début séance : 20h30

9 Présents : M. MEGIS Gilles, M. AMBROSI Robert, M. Alain COCUAUD, M. BLANC Jean, Mme CHAILLAN Delphine, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. MANUEL Laurent, M. NESTERCZUK Dany, Mme PEY Catherine.

4 Absents excusés : M. CIGLIANO Fabien, M. LO SCHIAVO Jean Philippe, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M ROY Alain Patrick

M ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles

Le quorum est atteint.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour,

- Procès-verbal de la séance du 25 octobre 2023,
- Assurance statutaire CNRACL et IRCANTEC,
- Vérifications des installations électriques, gaz, bâtiments communaux, buts sportifs et aires de jeux,
- Vérifications des extincteurs, alarmes, trappes de désenfumage des bâtiments communaux et du défibrillateur.
- Contrat fournisseur gaz salle polyvalente,
- Convention de stérilisation et d'identification des chats errants,
- Convention agence postale communale La Poste,
- Contrat JVS sauvegarde informatique,
- Certification de la gestion durable de la forêt communale,
- Convention financement 2023-2027 La Marelle Enchantée (Crèche de Montagnac)
- Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente,
- Demande DETR,
- Sujets divers.

et propose de rajouter : Coupe affouagère, Rapport Public sur la Qualité du Service (RPQS) de gestion des Déchets 2022 de DLV Agglo

Les conseillers l'acceptent.

- **Approbation du procès-verbal** de la séance du 25 octobre 2023, à l'unanimité.
- **N° 2023 - 044 – Assurance statutaire CNRACL et IRCANTEC** : la SMACL est retenue. A l'unanimité. Faire délibération.
- **N° 2023 - 045 – Vérifications des installations électriques, gaz, bâtiments communaux, buts sportifs et aires de jeux** : Suivant les devis présentés par les entreprises APAVE et VERITAS, le Bureau Veritas est retenu pour ces vérifications. Faire délibération. A l'unanimité.
- **N° 2023 - 046 – Vérification extincteurs, alarmes et trappes désenfumage bâtiment communaux et défibrillateur** : Suivant les devis estimatifs présentés par les entreprises ADI, SECUREX et SASULONGLIFE, l'entreprise Securex est retenue pour la vérification des extincteurs, alarmes et trappes de désenfumage et l'entreprise SASULONGLIFE pour la vérification du défibrillateur. À l'unanimité. Faire délibération.
- **N° 2023 - 047– ONF coupe affouagère** : le règlement d'affouage présenté est accepté. Faire délibération à l'unanimité.
- **Contrat Gaz salle polyvalente** : reporté
- **N° 2023 - 048 – Convention fondation 30 millions d'amis et identification par puce électronique des chats errants** : Accord pour cette convention de stérilisation et identification des chats errants avec participation communale aux frais vétérinaires à hauteur de 50 % sur la base de 10 chats stérilisés sur la commune pour 2024. Une subvention annuelle de 350 euros sera versée à l'association 30 millions d'amis. La convention stipule que seule l'identification des chats par puce électronique sera prise en compte. Le complément financier à faire à la clinique vétérinaire pour cette identification par puce électronique pour 10 chats est de 158.33 euros ht. Accord pour ce devis. Faire délibération. A l'unanimité.

- **N° 2023– 049 - Convention pour agence postale communale avec la Poste :** Accord pour signature de la nouvelle convention qui prendre effet dans le courant du 1^{er} trimestre 2024. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2023 – 050 - JVS Mairistem : sauvegarde ON LINE :** Accord pour la mise en place de cette sauvegarde ON LINE pour un montant de 474€ ht en investissement pour l'installation et de 1600 € ht par an en fonctionnement pour une sauvegarde déportée des données bureautiques d'une capacité de 500 GO. Faire délibération. À l'unanimité.
- **N° 2023 – 051 – Certification de la gestion durable de la forêt communale :** accord pour adhérer au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC) pour une période de 5 ans (2024-2028). Faire délibération. À l'unanimité.
- **Convention financement 2023-2027 La Marelle Enchantée (Crèche de Montagnac) :** reporté.
- **La Marelle enchantée :** Pour l'année 2023, pour la commune de Roumoules, il reste à payer à la crèche 3 909.59 euros. Accord pour verser cette somme.
- **Prestation de Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente :** demander des devis à Studio Ueno à Marseille, R+4 à Forcalquier, Séjourné à Digne.
- **Demande DETR 2024 :** Reporté.
- **Rapport Public sur la Qualité du Service (RPOS) de gestion des Déchets 2022 de DLVAgglo :** Avis favorable pour ce rapport, à l'unanimité.

Fin de séance à 23h30

Robert AMBROSI Secrétaire de séance 	Gilles MEGIS Maire de Roumoules 
--	---